

HYDRO-QUÉBEC - CENTRE D'ARCHIVES

*ÉTAT GÉNÉRAL DU FONDS
HYDRO-QUÉBEC 1963- (H01)*

H01 HYDRO-QUÉBEC 1963 -**COTE DU FONDS**

H01

DATES DE CRÉATION

[1913]-[2010], surtout 1963-1980

ÉTENDUE DE L'UNITÉ DE DESCRIPTION

2170 m. de documents textuels et autres documents.

HISTOIRE ADMINISTRATIVE / NOTICE BIOGRAPHIQUE

L'élection provinciale de 1962 se déroule sous le thème de la nationalisation de l'électricité, initiative du ministre des Richesses naturelles, René Lévesque, qui permet au Parti libéral du Québec de conserver le pouvoir. Le 1^{er} mai 1963, le gouvernement de Jean Lesage donne suite aux recommandations du Conseil d'orientation économique, "d'unifier les moyens de production et de distribution d'énergie hydroélectrique....". C'est alors que la Commission hydroélectrique de Québec acquiert, dans une série de transactions de gré à gré, les compagnies privées d'électricité suivantes : Shawinigan Water and Power Company, Québec Power Company, Southern Canada Power Company, Gatineau Power Company, La Compagnie de Pouvoir du Bas-Saint-Laurent, La Compagnie Électrique du Saguenay, Northern Québec Power Company, La Compagnie Électrique de Mont-Laurier, La Compagnie Électrique de Ferme-Neuve et La Compagnie de Pouvoir de La Sarre, ainsi que de Saint-Maurice Power Corporation, filiale à part entière de Shawinigan Water and Power Company. De plus, à la fin de l'année 1963, la Commission fait l'acquisition de quarante-cinq coopératives sur quarante-six, ce qui apparaît comme un complément naturel à l'achat des réseaux privés et municipaux. Il s'agit maintenant, de créer une entreprise unifiée à partir de plusieurs entités séparées, chacune ayant ses propres traditions et règles de fonctionnement, tout en assurant une continuité de service pour les abonnés.

En fonction de la fusion définitive des filiales d'Hydro-Québec, toutes les structures administratives sont réorganisées à l'échelle provinciale pour uniformiser et améliorer les méthodes d'exploitation. Afin d'assurer le meilleur service possible aux abonnés, les régions ont chacune leur chef-lieu, leur directeur et leur équipe administrative, et elles jouissent d'une autonomie suffisante pour pouvoir résoudre les problèmes à caractère local. Les directions générales et les directions-conseils s'attachent à définir les normes et les méthodes qui devront être les mêmes dans toutes les régions, comme au siège social situé à Montréal, qu'il s'agisse de la comptabilité, des budgets, des achats, ou d'autres activités administratives. De 1963 à 1978, les présidents de la Commission

H01 HYDRO-QUÉBEC 1963 -

hydroélectrique de Québec seront Jean-Claude Lessard, Roland Giroux et Robert A. Boyd.

Aux 589 000 abonnés que comptait la Commission à la fin de 1962, s'ajoutent les 774 000 des nouvelles filiales, établissant à 1 363 000 le nombre d'abonnés en décembre 1963. Alors que l'actif passe de \$1,24 milliard à \$2,05 milliard, la dette obligatoire est augmentée de \$852,8 millions à \$1 407,3 millions. Aux neuf centrales déjà en exploitation, représentant une puissance aménagée de 3 675 360 kW, la nationalisation en ajoute quarante et une autres, ce qui porte la puissance totale à 6 223 877 kW. Ainsi, du jour au lendemain, l'organisme voit doubler sa taille.

Les résultats de la nationalisation des distributeurs privés d'électricité ne se sont pas fait attendre: baisse de tarifs pour de nombreux abonnés, économies réalisées à brève échéance, utilisation plus rationnelle des ressources hydroélectrique du Québec. En 1975, un seul tarif est en vigueur pour les abonnés domestiques de toute la province.

Les années 1960 à 1970 verront la réalisation de travaux d'aménagements hydroélectriques. La centrale hydroélectrique de Carillon est mise en service ainsi que la centrale thermique de Tracy. Les travaux débutent au futur complexe Manic-Outardes, et fin septembre 1965, la première ligne au monde à 735 kV mise au point par Jean-Jacques Archambault et son équipe, conduit l'électricité de Manicouagan à Lévis, et fin novembre, de Manicouagan à Montréal.

Une entente de principe entre Ottawa et Québec est conclue pour l'établissement d'une centrale nucléaire au Québec. En 1966, Hydro-Québec et Énergie Atomique du Canada s'entendent sur la construction d'un prototype de centrale nucléaire, Gentilly-1. Quelques années plus tard, une seconde centrale nucléaire est construite il s'agit de Gentilly-2. Le barrage de Manic-5 est nommé "Daniel-Johnson" en 1969, en mémoire du Premier ministre. Une fois complété, le complexe Manic-Outardes composé de 7 centrales, va fournir une puissance totale de 5 517 000 kilowatts au réseau d'Hydro-Québec. La même année, un contrat avec Churchill Falls (Labrador) Corporation est signé. Ce contrat assure à Hydro-Québec la presque totalité de la production de la centrale de 5225 MW pour 65 ans à compter de la date de parachèvement de la centrale des Churchill Falls le 1^{er} septembre 1976.

Hydro-Québec crée en 1967, une filiale dans le domaine de la recherche et du développement, c'est l'Institut de recherche en électricité du Québec (IREQ).

Dans les années 1970, le premier ministre Robert Bourassa annonce le "projet du siècle": le développement hydroélectrique des rivières du bassin de la Baie-James. En juillet 1971, le projet de Loi 50 est adopté, créant la Société de développement de la Baie-James (SDBJ), qui sera responsable de la mise en valeur des richesses naturelles du territoire de la Baie James, et la Société d'énergie de la Baie-James (SEBJ) responsable quant à elle des ressources hydroélectriques. Les aménagements hydroélectriques construits par la SEBJ à ses débuts sont liés à la réalisation du Complexe La Grande phase 1 qui comprend les réservoirs Opinaca et Caniapiscau et

H01 HYDRO-QUÉBEC 1963 -

les centrales La Grande-2, nommée par la suite Robert-Bourassa, ainsi que La Grande-3, La Grande-4. Ces dernières sont mises en service entre 1979 et 1984. Le 5 mai 1972.

Les Premières nations et les Inuit intentent une action en Cour supérieure du Québec afin que la loi créant la SDBJ soit déclarée inconstitutionnelle et que tous les travaux de la SDBJ soient arrêtés. Leur environnement et leur mode de vie en seraient menacés. Le juge Albert Malouf est saisi de cette affaire et ordonne le 15 novembre 1973, l'arrêt de tous les travaux. Par un jugement de la Cour d'appel, les travaux reprennent quelques jours plus tard. Une entente de principe sera signée le 15 novembre 1974, et stipule qu'une entente finale devra être acceptée dans la prochaine année. Le 5 novembre 1975, la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* est ratifiée. Celle-ci prévoit l'organisation rationnelle d'un territoire de 1 062 00 km², l'acquittement des obligations du Québec à l'endroit des populations nordiques du Québec et l'affirmation d'une présence québécoise dans toute la province.

En 1978 la Commission hydroélectrique de Québec est transformée en société d'état, par la Loi 41, *Loi modifiant la Loi d'Hydro-Québec*. Elle prend alors le nom d'Hydro-Québec. À la présidence du premier Conseil d'administration, est nommé Lucien Saulnier. Des années 1978 à 1988 se succéderont Joseph Bourbeau et Hervé Hébert, à ce titre, tandis que Robert A. Boyd et Guy Coulombe sont nommés Président-directeur général d'Hydro-Québec. Les 11 membres du premier Conseil sont Roland Giroux, Georges Gauvreau, Hervé Hébert, André Thibaudeau, Claude Roquet, Pierre Laferrière, Nicolle Forget et Guy Monty, premier-directeur général de la nouvelle filiale d'Hydro-Québec: Hydro-Québec International, créée dans la but d'exporter le savoir-faire d'Hydro-Québec. Quant à la SEBJ, elle devient une filiale à part entière d'Hydro-Québec et acquiert le statut d'une société de gérance de travaux pour le compte d'Hydro-Québec.

L'organisation interne de l'entreprise est également touchée par des modifications importantes. Les divers services administratifs seront désormais regroupés sous sept vice-présidences: vice-présidence Administration, vice-présidence Clientèle et Régions, vice-présidence Finances, vice-présidence Information, vice-présidence Production et Transport, vice-présidence Programme d'équipement et vice-présidence Ressources humaines.

Avec l'adoption de la loi 16 en 1981, *Loi modifiant la Loi d'Hydro-Québec*. Hydro-Québec devient une compagnie à fonds social dont l'unique actionnaire est le gouvernement du Québec. En 1983, l'adoption de la Loi 4 modifie de nouveau le mandat de l'entreprise qui peut désormais, construire des installations dont la production pourrait être destinée à l'exportation. Le nombre de membres du Conseil d'administration est porté à un maximum de 17. En 1988, une loi modifie la Loi d'Hydro-Québec en vue d'établir une nouvelle structure à la haute direction d'Hydro-Québec. La Société est maintenant dirigée par un président du Conseil et chef de la Direction et d'un président et chef de l'exploitation, qui assure la gestion des activités d'exploitation et des

H01 HYDRO-QUÉBEC 1963 -

régions administratives. De cette réorganisation administrative, le président du Conseil d'administration et chef de la Direction est Richard Drouin. Le rôle de Président et chef de l'Exploitation est tenu successivement par Claude Boivin et Armand Couture. À partir de 1995, un seul Président-directeur général sera à la tête d'Hydro-Québec, il s'agit de Benoît Michel, puis d'André Caillé. Le Conseil d'administration sera quant à lui présidé par Yvon Martineau, L. Jacques Ménard, et Jacques Laurent.

Entre 1980 et 1990, Hydro-Québec signent des ententes de vente d'énergie avec des compagnies de réseaux américains tels que: Power Authority of the State of New York, New England Power Pool, Vermont Department of Public Service et finalement, New England Utilities.

Hydro-Québec se voit aussi confirmer sa vocation de recherche et de promotion de l'énergie, de sa transformation et de son économie, de même que dans tout domaine connexe relié à l'énergie. Conséquence du choc pétrolier et d'une récession économique, la demande d'électricité connaît un important ralentissement. Hydro-Québec participe avec trois autres sociétés d'État; la Société générale de financement (SGF), la Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers (REXFOR) et la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM), à la création de Nouveler Inc. une entreprise chargée de développer des nouvelles formes d'énergie et d'assurer la promotion de l'efficacité énergétique.

Au cours de la décennie 1990, le développement d'aménagements hydroélectriques se poursuit par la construction des centrales: La Grande-1, Laforge-1, Brisay, Laforge-2 et Sainte-Marguerite-3.

Par ailleurs, Hydro-Québec s'implique dans la création du E7. Ce regroupement est composé des sept plus grands producteurs et distributeurs d'électricité du monde. Sa mission consiste à agir sur les grands enjeux du développement énergétique mondial en faisant la promotion de la production et de l'utilisation rationnelles de l'électricité. La première rencontre du groupe a eu lieu à la Baie-James en avril 1992.

Finalement, à l'hiver de 1998 une tempête de verglas paralyse une partie du territoire québécois en électricité, cet événement passera à l'histoire sous le nom de "la crise du verglas".

En 1999 des ententes sont signées avec les Montagnais, les Betsiamites et la bande d'Essipit relativement au développement d'aménagements hydroélectriques sur la Côte-Nord. En février 2002, une entente est signée entre le gouvernement du Québec et le Grand Conseil des Cris du Québec et des ententes sont signées en parallèle entre Hydro-Québec et les Cris. Les Cris seront étroitement associés au développement des projets qui concernent: Eastmain-1, Eastmain-1-A et la dérivation de la rivière Rupert. Ces projets s'inscrivent dans la volonté de l'entreprise de poursuivre le développement du potentiel hydroélectrique du Québec.

H01 HYDRO-QUÉBEC 1963 -

La déréglementation des marchés énergétiques amorcée au milieu des années 1990, a un impact important sur les intervenants de ce secteur pour l'ensemble de l'Amérique du Nord. Au Québec cette ouverture du marché de gros de l'électricité et la concurrence entre les divers fournisseurs d'énergie à l'intérieur de la province place Hydro-Québec dans une position nouvelle. En 1997, elle obtient un permis de Federal Energy Regulatory Commission (FERC) lui permettant de vendre de l'électricité directement aux grossistes aux États-Unis. En 2000, le gouvernement adopte la *Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie* qui déréglemente la production d'électricité au Québec.

Afin de répondre à ce nouveau contexte politique et économique Hydro-Québec réorganise sa structure en créant des entités indépendantes. En 2002 Hydro-Québec est formée de Hydro-Québec Production, TransÉnergie, Hydro-Québec Distribution et Hydro-Québec Ingénierie, approvisionnement et construction, tout en conservant directement sous sa responsabilité les unités Ressources humaines, Finance, Secteur gazier, Affaires corporatives et Recherche et planification stratégique.

En 2000 le réseau de lignes de transport est de 32 283 kilomètres, celui des lignes de distribution est de 106 448 kilomètres, l'électricité est livrée au Québec, dans le nord-est des États-Unis, en Ontario et au Nouveau-Brunswick. La société d'état conserve un seul actionnaire, le gouvernement du Québec. Elle compte environ 20 000 employés. Les principales sociétés liées à l'entreprise sont : Société d'énergie de la Baie-James, Capitech, Noverco, HQ Energy Service US, Ecoloner International.

HISTORIQUE DE LA CONSERVATION

L'ensemble de ce fonds est constitué principalement par l'acquisition, sous le mode de versement, des documents provenant de l'ensemble des unités administratives de l'organisme depuis 1963 et par les archives résiduelles de la Commission hydroélectrique de Québec et par celles d'Hydro-Québec. Ces archives englobent les dossiers relatifs aux activités des filiales acquises ou nationalisées qui ont été repris et poursuivis. Ce fonds demeure ouvert puisque le processus de versement de documents se poursuit.

RESTRICTIONS ACCÈS

Les documents sont accessibles sous réserve de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

RESTRICTIONS PUBLICATION

Toute diffusion de documents du fonds devra faire l'objet d'une licence de droits d'utilisation.

H01 HYDRO-QUÉBEC 1963 -**PORTÉE ET CONTENU**

L'ensemble des archives du fonds Hydro-Québec 1963 - reflète les activités et le fonctionnement d'un organisme public, oeuvrant dans un domaine économique majeur, l'énergie électrique, sur l'ensemble du Québec, couvrant la dernière moitié du 20^{ème} siècle. De société d'état détenant le monopole de l'électricité, elle sera confrontée à l'aube du deuxième millénaire, avec l'ouverture du marché, à la concurrence.

Le fonds fournit un excellent témoignage sur les relations entretenues par l'entreprise avec les employés, les clients, les fournisseurs et les différents organismes gouvernementaux liés à son activité. Les archives reflètent également l'ensemble des activités reliées à la conception, la construction et la maintenance des aménagements hydroélectriques et de lignes électriques de l'ensemble de son réseau. Elles illustrent aussi les réalisations de l'entreprise dans les domaines de la recherche et du développement et de l'environnement. Finalement, elles documentent l'histoire organisationnelle et les différents mode de gestion élaborés et suivis au cours de son existence.

Le fonds comprend 11 séries:

Administration

Affaires juridiques

Ressources humaines

Gestion des ressources financières

Gestion des ressources mobilières et immobilières

Communication et gestion de l'information

Ingénierie et construction

Exploitation

Activités et opérations commerciales

Études et recherches scientifiques

Gestion environnementales

SOURCE DU TITRE COMPOSÉ PROPRE

Le titre est basé sur le contenu du fonds.

COLLATION

Le fonds comprend aussi env. 500 000 photographies, env. 1500 microfilms, env. 1166 documents films et vidéos.

H01 HYDRO-QUÉBEC 1963 -

LANGUE DES DOCUMENTS

Français et anglais

GROUPE DE DOCUMENTS RELIÉS À L'INTÉRIEUR DE FONDS DIFFÉRENTS

Fonds Commission hydroélectrique de Québec (1944-1963) (H02)

LANGUE DE DESCRIPTION

Français et anglais

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT

Hydro-Québec - Centre d'archives

POINT D'ACCÈS / PROVENANCE

HYDRO-QUÉBEC 1963 -